

pêche de l'Atlantique, dont les représentants ont comparu devant le comité, avait été dressée en 1856. C'étaient les cartes les plus récentes du Grand Banc au large de Terre-Neuve.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir...

M. Baldwin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons entendu d'excellents discours ce soir, mais le comité pourrait-il siéger encore quelques minutes pour terminer l'étape du comité? Nous pourrions alors passer à la troisième lecture demain.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le comité ne peut siéger après 10 heures qu'avec le consentement de tous.

M. Baldwin: C'est ce que je propose.

M. le président suppléant: Le comité est-il d'accord pour que je ne voie pas l'heure qu'il est et que nous en terminions avec toute l'étape de ce bill?

Des voix: D'accord.

M. Lundrigan: Monsieur le président, le fait est qu'on ne peut procéder ainsi qu'à condition de convenir que nous pourrions encore faire des observations et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répondra à un moment donné.

Une voix: Oh! asseyez-vous.

Le président suppléant: A l'ordre, je vous prie.

M. Lundrigan: C'est à cette seule condition que je donnerai mon consentement pour qu'il soit unanime.

M. le président suppléant: Il faut qu'il y ait consentement unanime sans condition à la proposition générale. Il est difficile pour la présidence de savoir si le ministre prendra la parole. Donc, s'il y a consentement unanime, le comité doit se décider maintenant. En l'occurrence, je ne regarderai pas l'horloge et nous pourrions continuer.

M. Lundrigan: La présidence nous dirait-elle quand la Chambre sera saisie de nouveau de cette question après l'étape du comité? La Chambre aura-t-elle l'occasion de tenir un autre débat?

M. le vice-président: Il y aura l'étape de la troisième lecture, où tous les députés pourront parler de nouveau et poser des questions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

M. le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (10.00 p.m.)

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement de M. Drury au paragraphe 2 de l'article 3. L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Drury est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, étant donné qu'on a consenti à réexaminer certains aspects de la question des ministères, je me demande si le comité consentirait aussi à reprendre l'article 4 afin de mettre en délibération mon amendement concernant la désignation du sous-ministre de l'Environnement comme sous-ministre des Pêches. Au nom de mon groupe, je puis dire que si on consent à mettre mon amendement en délibération, le comité pourrait se prononcer sans débat.

M. le vice-président: Le comité a entendu la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. Consent-il à revenir à l'article 4 afin de permettre au député de proposer un amendement?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, sauf erreur, si nous revenons à l'article 4, l'amendement sera proposé et immédiatement mis aux voix.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exact en ce qui nous concerne. Il n'y aurait pas de débat au sujet de l'amendement.

M. McGrath: Non, monsieur le président. J'estime qu'on devrait prévoir au moins une réponse de l'opposition officielle, car au début de mes observations, à ce stade de nos travaux, j'ai proposé au ministre qu'on apporte un amendement corrélatif à l'article 4. Je trouve tout à fait inacceptable l'idée du député de Winnipeg-Nord-Centre, d'obtenir le consentement à la présentation de son amendement maintenant, sans autres observations que les siennes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous y consentirons. Je croyais que le député avait présenté son argument et que le débat avait eu lieu. Si l'on permet au député de parler, nous ne demanderons pas de prendre la parole, mais seulement de présenter l'amendement.

L'hon. M. Drury: Nous avons espéré pouvoir, dans un laps de temps relativement court, traiter du reste du bill, soit les annexes. J'ai indiqué plus tôt la position du gouvernement devant l'amendement portant sur le sous-ministre des Pêches, pour répondre au député de Saint-Jean-Est. Le député de Winnipeg-Nord-Centre est certes très persuasif, mais je ne crois pas qu'il ait réussi à me convaincre de revenir sur notre position. S'il devait y avoir un vote, je crois que le gouvernement voterait contre. S'il s'agit d'obtenir le consentement unanime, puis de voter contre, nous devrions peut-être refuser le consentement unanime et en rester là.

M. le vice-président: La présidence se trouve actuellement dans une situation quelque peu embarrassante, car il est difficile d'établir s'il y a eu consentement unanime à la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. Certains oppositionnels veulent voir l'occasion de dire quelques mots au sujet de l'amendement. Si on ne le leur